

CHARTRE ÉTHIQUE

Contexte

La nature des activités de CAP - Conseil en Affaires Publiques SA (CAP) l'amène à devoir garder une grande proximité avec le monde des entreprises d'une part, ceux de l'administration publique et de la politique de l'autre. A cela viennent s'ajouter les mandats politiques qui entraînent leurs propres obligations.

Persuadé que cette situation peut être maintenue tout en conservant un haut degré d'éthique, CAP s'engage à respecter les principes de

- transparence
- sincérité des rapports
- respect.

Commentaire

- Transparence : tous les interlocuteurs de CAP – Conseil en Affaires Publiques sont informés de la situation et des engagements lors de la première prise de contact pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant au rôle de CAP - Conseil en Affaires Publiques.
- Sincérité des rapports : L'engagement politique est une condition importante de l'efficacité de CAP pour conseiller ses clients. En cas de vote impliquant l'un de ses mandats, un conseiller peut privilégier sa conviction politique ou se récuser.

Selon le même principe, la confidentialité de certaines données doit être respecté. En particulier, les débats de commission sont confidentiels jusqu'au vote de la commission.

- Respect : Le but de CAP Conseil en Affaires Publiques est d'améliorer le dialogue entre les mondes de l'économie, de l'administration et de la politique. Il traite les personnes issues de ces trois mondes avec une égale considération.

En particulier, les élus n'ont pas de pouvoir sur l'administration. C'est pourquoi une consultation de l'administration ne pose aucun problème, pour autant que les fonctionnaires soient informés au préalable de la double fonction du conseiller CAP.

Enfin, CAP peut adhérer à des associations professionnelles qui permettent de développer la connaissance de son métier et de promouvoir des standards éthiques élevés. Il respecte en particulier les codes [d'Athènes](#) et de [Lisbonne](#) qui règlent le comportement des professionnels des relations publiques. Il fait également partie de la [Société Suisse d'Affaires Publiques](#) (SPAG/SSPA).

Genève, le 11 février 2016